



REPUBLIQUE DU NIGER

Genève, le 17 juin 2025

N°141/ANSU/2025

La Mission Permanente de la République du Niger auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme et, en référence à sa note verbale AL NER 1/2025 du 17 juin 2025, a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, la réponse du Gouvernement de la République du Niger à la Communication conjointe des procédures spéciales, sur les violations des droits humains commises par la mission Afrique Centrale.

La Mission Permanente de la République du Niger auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme les assurances de sa haute considération.

PJ : 01 Communication



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME
GENEVE

Observations du Niger sur les dix (10) points de la communication conjointe des procédures spéciales sur les violations des droits humains commises pendant la Mission Afrique Centrale

POINT 1

Les atrocités commises par la colonisation française en Afrique, notamment, celles commises par la mission Afrique Centrale (mission Voulet-Chanoine), au Niger, sont sans commune mesure. Au total, la colonne Voulet-Chanoine, a fait entre Lougou et Konni, des crimes de plus de 6000 morts aux combats, sans compter des centaines de victimes, torturées ou déportées. Certaines de ces victimes, ayant été attachées et livrées, vivantes à des hyènes. Assurément, la cruauté des colons français n'avait ni qualificatif ni limite.

Après les atrocités commises dans la région du fleuve Niger, sur la route de Konni, la mission arrive en février 1899, dans le dallol maouri. A Dioundou une farouche révolte lui est opposée avec 5000 à 6000 guerriers. Voulet, blessé au combat, fait mettre le feu au village de Dioundou, perpétrant ainsi une tradition barbare bien connue de la colonisation française en Afrique.

La mission coloniale a cependant fait face à des résistances farouches des populations, menées sous la conduite de chefs héroïques dans différentes localités du pays. On peut citer celle de Morou Karma ; de Dioungou, de Saraounia Mangou à Lougou, du Sarkin Konni Mahamadou.... Celui-ci a héroïquement résisté à l'agression, causant de nombreux revers aux colons.

Plusieurs écrits, décrivant les atrocités de la MAC ont en effet été réalisés par des auteurs nigériens. On peut citer :

- L'ouvrage de Monsieur [REDACTED] Docteur en Littérature française générale et comparée, intitulé : « L'expédition coloniale Voulet-Chanoine dans les livres et à l'écran », paru dans les éditions L'Harmattan ;
- L'étude intitulée « COLONISATION FRANÇAISE DU NIGER ET ENJEUX MEMORIELS » [REDACTED] de l'Université Abdou Moumouni de Niamey.

Par ailleurs, des témoignages oraux des descendants des survivants, parmi les victimes, des exactions ou des déportations ont pu être documentés à Dioungou, Lougou, Konni et Guidan Alkali. Les témoignages de certains de ceux-ci, ont pu être recueillis et diffusés dans le film documentaire « African Apocalypse », réalisé et produit par [REDACTED]

Des récits des pillages, déportations, exécutions sommaires et autres crimes commis par cette mission coloniale sont également disponibles dans les lettres écrites par les officiers, auteurs des faits eux même ; dans les archives du service de la défense française.

D'autres auteurs, historiens, notamment [REDACTED] et [REDACTED] ont largement développé les brutalités commises par cette mission coloniale.

La France est pleinement responsable des faits commis par cette mission. C'est en effet elle qui avait chargé ces gens de cette mission, connaissant bien leurs antécédents, lors de précédentes missions. Par ailleurs, l'ordre de mission à eux donné, les autorisait explicitement à « vivre sur le pays ».

Il est déplorable de reconnaître que grand-chose n'a pas été fait par les différents régimes qui se sont succédés après la colonisation, pour établir la vérité sur les faits commis par cette mission Afrique centrale et mettre les victimes ou leurs ayants droits dans leurs droits et honorer la mémoire des disparus. Cependant, à la faveur de la période de la refondation, et de la quête de la souveraineté nationale, amorcées le 26 juillet 2023, un travail rétrospectif de l'histoire du Niger est entamé. A cet effet, il a été créé par décret présidentiel un comité chargé d'écrire l'histoire générale du Niger. Concernant la MAC, le travail de mémoire a commencé avec un éditorial du journal gouvernemental « Le Sahel » du 09 décembre 2024 intitulé « Exhumer les massacres et exactions perpétrés par le colon français ! ».

POINT 2

À ce jour, le Niger n'a pas adopté de mesures officielles significatives pour établir la vérité sur les violations graves perpétrées par la mission coloniale Voulet-Chanoine. Plusieurs facteurs expliquent cette situation notamment :

- Dépendance historique vis-à-vis de la France,
- Absence d'une politique nationale de mémoire,
- Absence d'un fonds étatique pour mener des enquêtes historiques approfondies,
- Jusqu'en 2024 un manque de sensibilisation à ces enjeux dans l'opinion publique nationale.
- Absence de mécanisme de défense des droits de l'homme en rapport avec la justice transitionnelle.

Aucune plainte officielle n'a été déposée. Cependant, des voix citoyennes et intellectuelles s'élèvent de plus en plus pour appeler à un devoir de mémoire et à la reconnaissance des souffrances endurées par les communautés touchées.

Par rapport aux cas de disparitions forcées, de récentes études ont permis d'identifier des populations, ressortissantes de Konni, dans la région de Maradi, notamment dans la commune de Guidan Alkali. Ces populations portent les mêmes scarifications que celles de Konni et certaines parmi elles, ont rapporté que leurs ancêtres se sont installés à la suite de la colonisation.

POINT 3

Pour préserver la mémoire de ces événements tragiques à ce jour, aucun processus officiel de mémorialisation n'a été mis en place par le Gouvernement du Niger pour informer le public des violations commises par la mission coloniale Afrique centrale. Cette absence s'explique par :

- Un vide institutionnel en matière de politique mémorielle,
- Une faible intégration de ces faits dans les programmes éducatifs,
- Un manque d'initiatives populaires ou étatiques visant à reconnaître ces drames comme partie intégrante de l'histoire nationale
- A partir de 2024, dans le cadre de la Refondation et de la reconquête de la souveraineté nationale l'Etat a mis en place un programme de commémoration des héros de la lutte coloniale (diffusé sur la chaîne nationale) et de rebaptisation des places publiques, portant désormais les noms des héros de la résistance anticoloniale.

POINT 4

Aucune mesure concrète n'a encore été prise à ce jour pour retirer les tombes de Voulet et Chanoine de la place du village de May Jirgui ni pour les remplacer par un mémorial en hommage aux victimes. De même, la route nationale N°1 et le site du champ de bataille de Lougou ne font l'objet d'aucune commémoration ni signalisation officielle.

Cette situation s'explique par :

- Un manque d'initiatives et de volonté politique jusqu'en 2024.
- Jusqu'à l'avènement du régime actuel, une absence de politique nationale de valorisation des lieux de mémoire liés à la résistance anticoloniale et le silence persistant autour des atrocités commises durant cette période.

POINT 5

Aucune mesure éducative publique spécifique n'a été mise en place pour informer les générations actuelles et futures au Niger sur la nature et l'ampleur des abus commis par la mission Voulet-Chanoine.

Les programmes scolaires abordent rarement ces faits, et lorsqu'ils le font, c'est de manière marginale et sans dénonciation claire des violations des droits humains commises. Ce vide s'explique par le manque de volonté politique, l'influence persistante du régal colonial, et l'absence d'une politique d'éducation historique axée sur la vérité, la justice et la mémoire des victimes.

Cependant à la faveur de la période de la refondation amorcée en juillet 2023, un travail rétrospectif de l'histoire du Niger est entamé. Il a été créé un comité chargé de réécrire l'histoire générale du Niger en lien avec la colonisation. De même, un programme de commémoration des héros de la lutte coloniale est désormais diffusé sur la chaîne de télévision nationale, afin d'éveiller les consciences de nos populations sur les faits ayant eu lieu pendant cette période.

POINT 6

Le gouvernement du Niger n'a pas encore pris de décisions pour aider les victimes et leurs enfants à retrouver leurs terres, leurs ressources, l'eau, l'école ou un travail dans les régions où ils ont été chassés ou déplacés à cause des violences de la mission Voulet-Chanoine. Il n'y a pas de programme d'aide au retour, ni de plan pour les aider à retourner chez eux ou retrouver leur terre d'origine. Cela s'explique par le fait que l'État n'a pas officiellement pris en compte les souffrances qu'ils ont subies et il n'existe pas de service spécial pour évaluer et réparer ces injustices du passé.

POINT 7

Les victimes des violences commises par la mission Voulet-Chanoine, ainsi que leurs descendants, n'ont bénéficié d'aucune mesure spécifique de réadaptation, que ce soit sous forme de soutien psychosocial ou de soins médicaux. De l'indépendance à récemment, l'absence de prise en charge spécifique reflète un manque d'initiatives concrètes pour reconnaître et réparer les préjudices subis.

POINTS

À ce jour, aucune mesure spécifique n'a été mise en place pour reconnaître les préjudices subis par les femmes victimes de violences sexuelles ou d'autres formes d'abus commis par la mission Voulet-Chanoine, ni pour prendre en compte la situation des enfants nés de ces violences. L'absence de reconnaissance officielle de ces souffrances empêche toute action réparatrice ou symbolique en leur faveur. Ce silence institutionnel reflète un manque de volonté politique des précédents régimes et un vide juridique concernant les violences fondées sur le genre durant la période coloniale.

POINT 9

Le Gouvernement du Niger n'a pas adopté de mesures concrètes pour offrir réparation morale et symbolique aux victimes des exactions de la mission Voulet-Chancé et à leurs descendants. Aucune action n'a été entreprise pour restaurer leur dignité, révéler publiquement la vérité sur les faits, ou aider à retrouver les personnes disparues. D'autres formes de soutien, telles que des gestes de reconnaissance ou des indemnisations, sont également absents. Ce manque d'initiative traduit une absence de volonté politique, des régimes précédents de traiter ces événements comme des violations graves nécessitant justice et réparation.

POINT 10

Le Gouvernement du Niger n'a jusque-là pas mis en place des mesures concrètes pour encourager la France à reconnaître pleinement les violations commises par la mission Voulet-Chancé, ni pour demander l'ouverture complète des archives coloniales ou la restitution des biens culturels volés. Aucune initiative officielle n'a encore été lancée pour exiger la vérité, l'accès aux documents historiques ou la localisation des objets patrimoniaux pris aux communautés affectées. Cette inaction s'explique par un manque de volonté politique claire et l'absence d'une politique nationale axée sur la justice historique et la récupération de la mémoire collective.